

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

## PROCES-VERBAL DU COMITE DU 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le huit décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Président du Syndicat Intercommunal.

### SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

#### **PRESENTS**

<b>AIGREMONT</b>	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CHAMBOURCY</b>	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE PECQ</b>	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MAREIL-MARLY</b>	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

#### **ABSENTS EXCUSES**

<b>AIGREMONT</b>	Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT
<b>CHAMBOURCY</b>	Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE PECQ</b>	Alain BALCAEN, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE VESINET</b>	Isabelle ROUILLON, DELEGUEE TITULAIRE Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT Salma BELOUAH, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT

#### **COMMUNES NON REPRESENTEES**

LE VESINET

#### **Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux  
Madame Catherine SCAGNI, Directrice Pôle Sport et Culture  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>7</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>13</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>12</b>

## **RÉUNION DU 14 DECEMBRE 2020**

### **Séance du Comité**

**Le Président** remercie les élus de leur présence et souhaite souligner les excellentes performances sportives du CNO lors du week-end, avec des titres, des meilleures performances mondiales et françaises. Il donne la parole à Madame SCAGNI pour les énoncer.

**Madame SCAGNI** annonce qu'Axel PORTAL, qui sera aux Jeux paralympiques, a dépassé le record mondial en 200 mètres et qu'une des sœurs DELMAS a eu également un très bon résultat.

**Le Président** signale que cette dernière, qui n'a que quinze ans, est championne de 200 mètres brasse, mais qu'elle n'a pas encore effectué les minimas olympiques pour se qualifier. Il indique qu'avec Monsieur PRACA, ils avaient pensé organiser une petite manifestation, mais comme le CNO ferme jeudi 17 décembre, cela n'est pas possible. Il demande si les nageurs vont s'entraîner la semaine prochaine.

**Madame SCAGNI** répond qu'ils s'entraînent jusqu'à la fin de la semaine au Dôme, mais qu'à partir de la semaine prochaine ils sont en stage à l'extérieur et, la semaine suivante, ils s'entraîneront à Marly-le-Roi.

**Le Président** demande, si les élus en sont d'accord, d'organiser un événement avec le CNO après le 7 janvier pour féliciter les nageurs, si le déconfinement est bien mis en place. Il fait observer qu'auparavant les réunions avec le CNO étaient tendues, mais que tout s'est apaisé grâce à la bonne intelligence de chacun.

**Madame SCAGNI** confirme qu'elle s'occupe de cette organisation.

**Le Président** ouvre la séance de façon formelle.

**Monsieur DUSSART**, représentant de la commune de Mareil-Marly, est désigné secrétaire de séance.

**Le Président** indique que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des séances des comités des 22 juillet et 21 septembre 2020
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Adoption du règlement intérieur du comité syndical
- Décision budgétaire modificative n°2
- Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement – exercice 2021
- Modification de l'offre de service et des tarifs de la piscine intercommunale - Le Dôme
- Modification des conditions tarifaires de la piscine intercommunale –Le Dôme
- Traitement des titres d'accès à l'établissement – condition d'application d'une compensation en raison de la fermeture liée à la crise sanitaire COVID-19
- Traitement de demandes particulières des usagers
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Avenant n°6 du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale
- Convention de prestations de service non économique entre le SICGP et le SIABS
- Avenants au contrat d'assurance « tous risques exposition » (Lot 3
- Questions diverses

<b>APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES COMITES DES 22 JUILLET ET DU 21 SEPTEMBRE 2020</b>
--

Sans observations, le comité adopte, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des comités des 22 juillet et 21 septembre 2020.

<b>COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT</b>
---

**Le Président** rend compte de la décision prise dans le cadre de ses délégations.

Concernant la décision n°2020-35, il précise que le cabinet financier ORFEOR conseille le syndicat sur les emprunts bancaires et travaille sur plusieurs syndicats et qu'il est efficace dans ses prestations. Il demande si les participants ont des questions.

Sans observations, le comité prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

#### **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL**

**Le Président** présente le rapport et annonce que ce règlement a été très peu modifié, sauf pour quelques détails afin d'être plus en conformité avec les règles du CGCT. Il explique qu'il s'agit de l'organisation interne des échanges et débats du comité. Il précise que l'état d'esprit, la pratique du syndicat s'en affranchit pour s'interpeller, se poser des questions, y compris en dehors des réunions de ce comité. Il précise que ce règlement n'est pas figé et qu'il peut être modifié si les élus estiment que certains points doivent être revus.

Sans questions, le comité vote, à l'unanimité, l'adoption du règlement intérieur du comité syndical.

#### **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2**

**Le Président** donne la parole à Monsieur BURGAUD pour présenter le rapport.

**Monsieur BURGAUD** présente le rapport.

**Le Président** signale que, Monsieur BURGAUD, Monsieur LE BEULZE et lui-même sont en train de travailler actuellement sur une prospective financière qui sera soumise aux élus dès que possible. Il explique que la particularité du syndicat est qu'une partie importante des recettes dépend de la fréquentation de l'établissement. Il fait remarquer qu'avec le climat de 2020 et sans les consignes sanitaires, la piscine aurait eu une grosse fréquentation sur le solarium et la piscine extérieure. Il souligne que cela fait partie des éléments qu'il faut gérer et anticiper et il ajoute que cette prospective financière sera anticipée, le plus tôt possible, et qu'elle aura des répercussions pour toutes les communes du syndicat qui, il l'espère, seront les plus allégées possible. Il répète que le syndicat piscine est très différent des autres syndicats qui ne sont pas dépendants du public, car la plupart sont fiscalisés ou appellent de la fiscalité propre, comme l'assainissement par exemple.

Sans observations, le comité, vote à l'unanimité, la décision budgétaire modificative n°2.

#### **AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2021**

**Le Président** donne à nouveau la parole à Monsieur BURGAUD pour présenter le rapport.

**Monsieur BURGAUD** présente le rapport et précise que cette autorisation est très fréquente dans les conseils municipaux.

**Le Président** ajoute que cette délibération est simplement une autorisation d'engagement de dépenses, dans l'attente de l'adoption du budget de l'exercice 2021, celle-ci devant avoir lieu en mars 2021.

Sans observations, le comité, vote, à l'unanimité, l'autorisation d'ouverture des crédits d'investissement – exercice 2021.

#### **MODIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICE ET DES TARIFS DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE - LE DOME**

**ET**

#### **MODIFICATION DES CONDITIONS TARIFAIRES DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE – LE DOME**

**Le Président** laisse la parole à Monsieur BURGAUD pour présenter le rapport.

**Monsieur BURGAUD** regroupe les deux délibérations et présente les rapports. Il annonce que, pour des questions de facilité, deux rapports différents ont été rédigés et que deux délibérations doivent

être votées, mais qu'elles relèvent de la même problématique. Il s'agit, dans la première délibération, des tarifs, et, dans la seconde, des conditions tarifaires. Il explique que, pour la première, il est nécessaire de s'adapter à la demande et qu'un certain nombre de tarifs sont modifiés, annulés ou encore créés. Il précise que de nouveaux abonnements sont proposés et qu'avec le paiement en ligne désormais possible, une clarification des conditions tarifaires sur les conditions d'engagement des utilisateurs, qui annulent ou changent leurs conditions d'entrée, est fixée dans la deuxième délibération.

**Le Président** informe les élus qu'à chaque modification tarifaire il faut passer une délibération en comité et que ce processus manque de souplesse alors que s'il s'agissait d'une délégation ce serait différent. Il demande à Madame SCAGNI si la demande est forte sur les propositions d'abonnement et les nouvelles offres sans engagement.

**Madame SCAGNI** répond que, dans le monde du sport, il est supposé que les usagers reviennent dans les établissements pour faire du sport, mais qu'ils ont peur de s'engager. Elle explique qu'il a donc été proposé un abonnement annuel qui peut être résilié à tout moment à la fin de chaque mois et dont le prix est 25 % plus élevé qu'un abonnement classique. En effet, en analysant les chiffres, il est apparu qu'un usager qui a la possibilité de résilier son abonnement le fait au bout de huit mois. Elle ajoute que, pour que l'établissement n'ait pas de pertes financières, il est fait en sorte que la cotisation annuelle soit sur ces 8 mois.

**Le Président** demande, d'une part, si le tarif stage sportif enfant existait avant et d'autre part, qui organise ces stages.

**Madame SCAGNI** informe que ces stages sont encadrés par les éducateurs du syndicat et ajoute que ce tarif existait, mais avec un seul montant de 150 €. Elle explique que le stage comportait deux séances par jour sur une semaine, une le matin et une l'après-midi, et que pour des enfants de quatre à sept ans, c'était trop. Elle informe qu'une demande judicieuse faite de la part des usagers est proposée désormais par la piscine, à savoir un stage à un tarif de 75 € avec une seule séance par jour.

**Le Président** fait remarquer que la complexité de ce syndicat réside dans cette grille tarifaire qui peut paraître complexe, mais que c'est la contrepartie de la diversité et de la richesse de l'offre proposée. Il cite le fitness, le sauna, la ligne d'eau, l'activité, et indique que l'objectif est de proposer des offres packagées tout en un.

Sans observations, le comité vote, à l'unanimité, la modification de l'offre de service et des tarifs de la piscine intercommunale – le Dôme et la modification des conditions tarifaires de la piscine intercommunale – le Dôme

#### **TRAITEMENT DES TITRES D'ACCES A L'ETABLISSEMENT – CONDITION D'APPLICATION D'UNE COMPENSATION EN RAISON DE LA FERMETURE LIEE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19**

**Le Président** laisse à nouveau la parole à Monsieur BURGAUD pour présenter le rapport.

**Monsieur BURGAUD** présente le rapport. Il explique que des conclusions ont été tirées de la première délibération prise en septembre pour permettre aux usagers de récupérer ou de prolonger leurs titres d'accès à la suite à la période de la Covid et du confinement qui avait eu lieu avant les vacances. Il explique qu'il s'agit de voter une nouvelle délibération pour la période traversée et de fixer le cadre du remboursement ou de prolongement des abonnements face à la crise du COVID. Il fait remarquer que cette délibération a été voulue ainsi pour être, en quelque sorte, une règle « chapeau » qui permettrait de traiter 80 à 90 % des cas et éviter d'annoncer aux utilisateurs, comme le Président l'a précisé, qu'il faut attendre le prochain conseil pour répondre à leurs demandes. Cette délibération permettra de donner suite à la majorité des demandes de visiteurs qui se sentiraient lésés ou qui souhaiteraient des mesures de compensation pour le mois durant lequel ils n'ont pas pu exercer les activités qu'ils ont payées. Il précise que l'idée est double : maintenir l'équilibre du syndicat et permettre aux usagers de retrouver leur bon droit, même si ce n'est pas la faute de l'établissement, et, comme l'a signalé le Président lors de la dernière séance, quelle que soit la position du gouvernement sur la façon dont il compensera ces avantages offerts aux usagers.

**Le Président** tient à souligner que le dispositif était un peu complexe et ajoute qu'il s'agit désormais « d'automatiser », ce que ne font pas tous les établissements, y compris dans les théâtres ou d'autres établissements sportifs qui conservent des dispositifs optionnels comme ceux mis en place précédemment par la piscine. Il pense que c'est un geste qui sera apprécié des usagers et qui a le

mérite, également, de simplifier le traitement administratif et ainsi permettre aux équipes de gagner du temps. Il fait remarquer que le syndicat n'était pas obligé d'agir ainsi mais la situation précédente ayant été compliquée, les usagers ont souhaité une évolution sur ce point et l'établissement est à leur écoute.

**Monsieur PRACA** précise que cela s'ajoute à tout ce qui a été effectué durant cette période, comme les cours en ligne et que ce geste n'étaient vraiment pas une obligation. Il espère que le public s'en rendra compte.

Sans autres remarques, le comité vote, à l'unanimité, le traitement des titres d'accès à l'établissement.

## TRAITEMENT DE DEMANDES PARTICULIERES DES USAGERS

**Le Président** laisse à nouveau la parole à Monsieur BURGAUD pour présenter le rapport.

**Monsieur BURGAUD** présente le rapport. Il rappelle que, lors du premier confinement, entre l'annonce du Président de la République, la mise en place du confinement et la fin du mois, il s'est passé 18 jours qui correspondent aux 18 jours de carence qui étaient appliqués au syndicat. Il souligne que certains usagers ont été en dehors du cadre donné et ont écrit pour demander des remboursements. Il signale que le Président a souhaité que les éléments soient indiqués pour pouvoir prendre des décisions individuelles afin d'accepter ou non telle ou telle demande.

**Le Président** précise que, par souci de transparence, il estime important d'informer les élus. Il explique qu'il reçoit personnellement des courriers d'usagers qui demandent des remises, qui sont mécontents, etc. et que, pour chaque courrier, les équipes essaient de comprendre le mécontentement de ces usagers. Il indique qu'il est impossible de faire l'unanimité sur le millier d'usagers de la piscine, même si le taux de satisfaction est très important. Il lui semble être de bonne gestion et de bonne transparence que le comité statue sur les demandes particulières présentées ce soir, sans indiquer les noms des usagers, par soucis d'anonymat. Il fait observer que ces demandes peuvent être vues les unes après les autres si les élus le souhaitent. Il explique que, lorsqu'il reçoit ce genre de courriers, soit la situation est très évidente et il prend la décision immédiatement, soit il les laisse à la libre administration de l'établissement. Il ajoute que si les élus veulent voir les courriers, Madame SCAGNI pourra les montrer.

**Madame SCAGNI** précise que les six personnes dont les dossiers sont présentés ce soir, ont écrit au moins cinq fois et ont déjà reçu des réponses, qui ne les satisfont pas. Elle ajoute qu'il a donc été prévu avec le Président de les présenter en comité.

**Monsieur MIRABELLI** précise que ces décisions sont débattues régulièrement lorsqu'il voit les décisionnaires et que toutes les demandes sont minutieusement étudiées avec Madame SCAGNI. Il ajoute qu'il convient d'avoir une position ferme, car, dans le cas contraire, la situation est compliquée à gérer.

**Le Président** fait état de la première demande pour laquelle l'utilisateur a fait intervenir le délégué du Défenseurs des droits et attire l'attention des élus sur le fait que cela peut monter très haut, mais que c'est la procédure.

**Monsieur HULLIN** souhaite savoir combien d'usagers réclament à l'année.

**Madame SCAGNI** transmettra ce chiffre lors du prochain comité, mais annonce que 2 573 demandes de réclamations ont été traitées lors de la première phase de la Covid.

**Le Président** ajoute que ce nombre est énorme et précise qu'il y a eu, à titre de comparaison, 520 000 entrées comptabilisées en 2019.

**Monsieur GAMAY** demande si la position ferme évoquée précédemment est de dire « non », car si c'est le cas, cela fait jurisprudence.

**Monsieur MIRABELLI** le confirme, sauf cas exceptionnels évoqués par le Président pour lesquels il peut apporter lui-même une réponse immédiate. Il confirme qu'en règle générale, la position est assez ferme au vu du nombre très important des courriers. Il annonce qu'avant la Covid une réponse avait été décidée, votée par le comité et qu'il faut garder cette règle.

**Monsieur HULLIN** demande sur quel chiffre porte l'enjeu financier pour de telles réclamations.

**Monsieur MIRABELLI** répond qu'il n'a pas le chiffre.

**Le Président** répond que c'est de l'ordre de quelques milliers d'euros sur l'année.

**Madame SCAGNI** souligne que cette année, le montant est de 27 000 €, car les cartes de deux et de cinq activités ont été remboursées, puisque la date de reprise n'était pas connue et que les abonnements sauna-hammam ont été également remboursés. Elle ajoute que, sur une année normale, le montant est de 3 000 € maximum.

**Monsieur HULLIN** pense que cela ne représente donc que quelques centaines d'euros par personne et par réclamation.

**Madame SCAGNI** répond que cela dépend, car, normalement, pour bénéficier d'un remboursement, l'utilisateur doit présenter absolument un certificat médical d'une durée supérieure à six mois. Elle ajoute que, de plus, le type d'abonnement entre aussi en jeu, car le remboursement est au prorata temporis et n'est pas le même pour un abonnement complet à 600 € que pour un abonnement à 200 €.

**Le Président** signale que cela existe dans tous les établissements comme les conservatoires ou dans les activités associatives de la ville.

**Monsieur MIRABELLI** estime que la piscine récupère toute la frustration de beaucoup de personnes qui adorent le sport, mais qui ne peuvent pas le pratiquer, ainsi qu'une demande de clarté des éléments de l'Etat amenant Madame SCAGNI à sans cesse essayer de comprendre la situation qui n'est jamais claire.

**Monsieur HULLIN** ajoute qu'il y a aussi une confusion du rôle de l'Etat par rapport à la piscine qui est assimilée à la ville donc à l'Etat qui doit prendre ses responsabilités et rembourser les usagers.

**Monsieur MIRABELLI** est tout à fait d'accord.

**Le Président** pense que, dans les documents budgétaires, il serait bien de faire figurer le coût Covid, car ce sont les conséquences de la crise sanitaire.

Sans autres observations, le comité vote, à l'unanimité, le rejet des demandes particulières des usagers.

#### **ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES**

**Le Président** laisse à nouveau la parole à Monsieur BURGAUD pour présenter le rapport.

**Monsieur BURGAUD** présente le rapport et précise que l'admission en non-valeur ne sous-entend pas que les usagers redevables ne peuvent pas être poursuivis après, mais que c'est simplement pour retirer la responsabilité au trésorier-payeur. Il ajoute que le montant est très limité.

**Le Président** fait remarquer que le recouvrement reviendrait plus cher que les sommes dues.

Sans observations, le comité vote, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

#### **AVENANT N°6 DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE**

**Le Président** donne la parole à Monsieur MANUEL, Président de la Commission d'appel d'offres, pour présenter le rapport.

**Monsieur MANUEL** présente le rapport et précise que la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable quant au bien-fondé de cet avenant, après avoir examiné le contenu de celui-ci et vérifié la légitimité de la demande ainsi que la justesse du chiffrage qui était demandé.

Sans questions, le comité vote, à l'unanimité, l'avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale.

## CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE NON ECONOMIQUE ENTRE LE SICGP ET LE SIABS

**Le Président** présente le rapport. Il indique que le syndicat piscine centralise la plupart des ressources humaines support et, à ce titre, il profite de cette occasion pour féliciter Monsieur LE BEULZE et lui souhaiter la bienvenue dans ses nouvelles fonctions, en remplacement de Monsieur SAILLARD qui est devenu DGS de la ville de Houilles. Il explique que Monsieur LE BEULZE, qui était précédemment DGS de la ville de Fourqueux, puis DGA des syndicats intercommunaux. Il fait observer qu'il a donc été privilégié une solution en interne pour cette succession.

Il explique que le SIABS concerne Le Pecq, Chatou ou Le Vésinet, mais pas Chambourcy qui est à la fois au SIARSGL et sur le Gally Mauldre. Il rappelle que les prestations des services centralisés au syndicat piscine sont refacturés ensuite aux différents syndicats et que cela va être le cas avec le SIABS dont il est devenu le Président. Il explique que le SIABS était un syndicat encore techniquement hébergé à l'hôtel de ville du Vésinet et qui a été auparavant difficile à faire fonctionner car cela était assez compliqué depuis quelques années au Vésinet. Il fait remarquer que désormais la situation s'est améliorée et que les deux agents de ce syndicat, un peu isolés, vont venir travailler avec l'ensemble des équipes des syndicats, ce qui sera plus sympathique pour eux et que, pour le syndicat, avoir, au niveau des accompagnants et du fonctionnement de ce syndicat, un fonctionnement plus conforme au standard habituel sera une garantie plus élevée et plus rehaussée. Il informe les élus qu'il y aura d'autres conventions de ce type l'année prochaine avec les autres syndicats avec lesquels un certain nombre de moyens sont mutualisés. Il souligne que le montant de 50 000 € correspond au plafond et qu'ensuite un réel sera effectué.

Sans observations, le comité vote, à l'unanimité, la convention de prestations de service non économiques entre le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP) et le Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS)

## AVENANTS AU CONTRAT D'ASSURANCE « TOUS RISQUES EXPOSITION » (LOT 3)

**Le Président** présente le rapport.

**Monsieur LE BEULZE** précise que ce sont des primes pour le Musée du Domaine royal mais que le contrat en question fait partie d'un groupement de commande porté, en mutualisation, par le syndicat Piscine.

**Le Président** ajoute que c'est la raison pour laquelle cette délibération est passée ici et non au sein du comité syndical du Musée.

Sans observations, le comité vote, à l'unanimité, les avenants au contrat d'assurance « tous risques expositions » (lot n°3).

## QUESTIONS DIVERSES

**Le Président** donne la parole à Madame SCAGNI pour faire un point sur le cadre réglementaire, à ce jour, sur les usagers qui peuvent poursuivre ou non les enseignements, ainsi que les perspectives pour janvier.

**Madame SCAGNI** signale qu'à partir du 15 décembre, l'établissement a la chance de pouvoir ajouter à la liste existante des usagers tous les mineurs encadrés, c'est-à-dire les enfants des écoles de natation, du syndicat et du club du CNO, ainsi que de l'Aquadôme. Elle fait remarquer que le Tri team a fait le choix de ne reprendre que début janvier alors qu'il aurait pu reprendre également le 15 décembre. Afin que tous les enfants puissent avoir une séance avant les vacances de Noël, il a été décidé que ceux qui auraient dû être accueillis le 14 décembre le soient le samedi 19 décembre. Elle informe qu'un message est parti, par mail, ce week-end, à tous les enfants pour qu'ils puissent s'organiser et être présents. Elle fait observer que de nombreux retours positifs sont à signaler, car les enfants ont hâte de revenir.

Concernant la partie piscine, elle annonce que, jusqu'à présent, les partenaires étaient accueillis, tels que l'armée, les pompiers, le club mais uniquement pour le sport de haut niveau, et les camarades du groupe, car, à partir du moment où il y en a un, les autres ont le droit de venir.

Elle informe les élus que les scolaires ont très bien répondu, contrairement aux craintes qui avaient été exprimées au dernier comité et qu'il n'y aura donc pas d'incidence sur les recettes. Elle stipule que la seule baisse constatée concerne les scolaires primaires, car le choix a été fait par l'Education Nationale. En effet, elle explique qu'au lieu de venir avec quatre classes, les enseignants ne sont venus qu'avec deux classes et donc des effectifs réduits de moitié. Elle fait remarquer que leur protocole renforcé était lourd et que, pour éviter des brassages d'enfants aussi bien dans le car que dans les vestiaires, ce choix a été décidé par les écoles. Il est donc à constater une perte dans l'apprentissage pour les élèves et elle annonce que des propositions ont été faites pour que ce temps de non-apprentissage des dernières semaines soit rattrapé par la suite.

Elle informe qu'au niveau de la forme, par le biais du site internet et des réseaux sociaux, le contact avec les usagers et les adhérents du Dôme a été maintenu grâce à des challenges ou des vidéos. Elle précise que des cours en ligne par zoom ont été proposés à tous les abonnés des cours collectifs et de la salle fitness-musculation, afin qu'ils puissent les visionner sur leurs écrans. Elle annonce que ces cours en ligne sont mis en place jusqu'au 4 janvier. Elle souligne qu'à partir de cette date des activités de plein air vont se rajouter. Elle déplore que celles-ci soient actuellement limitées à six personnes et représentent donc un coût par rapport à des sorties de onze personnes. Elle fait observer que, la demande étant très forte, ces activités vont donc être poursuivies, mais qu'à partir du 20 janvier tout devrait reprendre normalement.

**Le Président** félicite Madame SCAGNI et toutes les équipes pour leur capacité à s'adapter en permanence à toutes ces évolutions, quasiment sur une base quotidienne. Il signale qu'il est destinataire de toutes les correspondances réglementaires et estime que cela demande une grande attention pour analyser ce qui évolue ou pas, ainsi que les réticences du public lors d'une évolution, ce qu'il trouve normal, comme avec l'Education Nationale, au regard des protocoles. Il fait observer que ce n'est pas pour autant que le cadre réglementaire permette le retour à la normale que tout redevient normal. Il pense qu'il y a encore des appréhensions sanitaires et l'établissement doit les respecter.

**Monsieur BURGAUD** précise, pour aller dans le sens des propos du Président, que les directives du Ministère des Sports allaient à l'encontre de ce que le Premier ministre disait la veille, et rendaient la situation impossible. Cependant, il souligne que l'établissement a réagi très rapidement pour gérer le retour des groupes à la piscine alors que la veille ils n'étaient pas autorisés à y entrer.

**Monsieur PRACA** souhaite souligner que les échanges entre la piscine et les trois associations générales sont de qualité, dans l'écoute, le partage et l'accompagnement des deux côtés. À ce titre, il précise que Madame SCAGNI, très régulièrement durant toute cette période, organisait des réunions tardives, vers 21h, avec ces trois organisations afin d'avoir leur avis ou leur sentiment. Il attire l'attention des élus sur le fait que c'est grâce à ces échanges de qualité que tout a si bien fonctionné et si l'entente a toujours été cordiale, contrairement à ce qui se passait lorsqu'il est arrivé au syndicat où tout n'était pas si facile. Il tient à féliciter Madame SCAGNI pour son travail et son empathie.

**Le Président** confirme les propos de Monsieur PRACA. Par ailleurs, il communique aux élus une information qu'il a obtenue le matin même. Il annonce que, sur le parking côté entrée principale de la piscine, Île-de-France Mobilité a fait édifier un bâtiment de maintenance en béton gris en lisière de forêt. Il rappelle que cet élément était dans la délégation d'utilité publique, mais, le temps passant, le syndicat avait oublié cette construction pour laquelle était prévu un bardage bois. Il souligne qu'il est opposé à ce revêtement appelé à vieillir très mal et, qu'après discussion, il a été décidé la pose d'un treillis avec de la vigne vierge tout le long, qui permettra d'avoir du feuillage, ce qui rendra ce bâtiment plus esthétique. Cependant, il attire l'attention des élus sur le problème de la signalétique, car ce bâtiment de maintenance pour la ligne du tram occulte le Dôme et en empêche la visibilité. Ainsi, il annonce que les services travaillent actuellement sur ce sujet et il demande à Monsieur MIRABELLI s'il a d'autres précisions à ce sujet.

**Monsieur MIRABELLI** précise qu'il a étudié cette problématique et qu'avec Julia HOUILLON du service communication du syndicat, des photos ont été prises et qu'il a récupéré les plans. Il fait observer qu'il bouscule un peu les services à ce sujet, mais ajoute qu'il faut aller très vite avec Île-de-France Mobilité. Il explique que l'entrée de la piscine n'étant plus visible, il souhaiterait récupérer la face avant et le pignon de retour pour faire une signalétique intéressante pour le Dôme.

**Le Président** conseille à Monsieur MIRABELLI de visionner les slides qu'IDF mobilité avait transmises et que Monsieur Joël SERAZIN possède afin qu'il les examine avec Madame SCAGNI.

**Monsieur MIRABELLI** acquiesce et insiste sur le fait que c'est un projet qu'il faut surveiller et qu'il fera le nécessaire pour obtenir satisfaction.



**Le Président** informe, même si ce n'est pas un sujet d'actualité du syndicat piscine, que la police municipale de Saint-Germain-en-Laye a acheté un drone de police pour effectuer de la surveillance. Il ajoute que Saint-Germain-en-Laye est l'une des rares villes de France à posséder un tel matériel dont le coût est de 25 000 €. Il informe que la ville de Sartrouville souhaiterait mutualiser cet appareil avec la ville de Saint-Germain-en-Laye et que ce drone sera sans doute mis à disposition d'autres collectivités qui pourraient en avoir besoin. Il souligne que, typiquement, si le grand événement de réouverture du Dôme prévu a lieu, avec l'utilisation du solarium, le drone serait utilisé pour surveiller et relayer les images sur les caméras reliées au centre de supervision urbain de la police municipale et nationale de la ville. Il fait observer que la restitution des images est exceptionnelle.

Sans autres remarques, il souhaite de bonnes vacances aux élus, de très belles fêtes de fin d'année et lève la séance à 20h50.